

CHATEAU D'AUBIGNY – 14240 CAHAGNES – Tél : 06.15.40.94.86

Maître d'œuvre : Monsieur CALVET (propriétaire)

TRAITEMENT FONGICIDE d'un montant de 74 210 € TTC

PJ : Attestation de Mr CALVET



Le 17 novembre 2012

Attestation relative aux travaux effectués par NORMANDIE TERMITES sur le Château d'Aubigny, détenu par la SCI d'Aubigny et sis à 14240 CAHAGNES.

En 2008, NORMANDIE TERMITES a effectué un traitement préventif (fongicide et insecticide) de l'ensemble de la charpente. Le montant de ces travaux s'est élevé à 18.637,63 euros TTC.

En 2009 et 2010, une infestation de mэрule ayant été mise à jour, NORMANDIE TERMITES a effectué les principaux travaux suivants :

- Dépose des plafonds plâtrés et piquetage des murs, aux fins de délimiter le périmètre de l'infestation ;
- Dépose des pièces de bois trop contaminées pour être conservées ;
- Traitement fongicide et insecticide des pièces de bois (poutres, solives, linteaux) conservées ;
- Traitement fongicide des maçonneries.

Le montant de ces travaux s'est élevé à 74.210 euros TTC.

Pour l'ensemble des travaux susvisés, j'atteste bien volontiers que :

- NORMANDIE TERMITES a établi des devis détaillés et lisibles et m'a communiqué toutes précisions utiles pour que je puisse comprendre la nature exacte des travaux entrepris ;
- Le dirigeant de NORMANDIE TERMITES (Monsieur Philippe GESQUIERE) et/ou le responsable du chantier m'ont régulièrement informé de l'avancement des travaux ;
- Les délais convenus et les devis approuvés ont été parfaitement respectés ;
- Monsieur GESQUIERE est demeuré disponible, après l'exécution des travaux, pour répondre à mes interrogations (notamment sur les mesures à prendre et à maintenir afin de réduire les risques de réapparition de la mэрule).

Je précise que les travaux précités ont été approuvés par l'Architecte des Bâtiments de France, le Château d'Aubigny étant inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH).

Henri CALVET, Gérant de la SCI d'Aubigny